



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales (la Sous-commission MNE) s'est réunie le 10 novembre 2006 sous la présidence de M^{me} Niven (gouvernement, Royaume-Uni). M^{me} Hornung-Draus (employeuse, Allemagne) et M^{me} Burrow (travailleuse, Australie) étaient vice-présidentes.
2. La présidente a souhaité la bienvenue aux membres de la sous-commission, à M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi, et aux autres observateurs.
3. M. Salazar-Xirinachs a présenté M. Dominique Michel, qui va bientôt entrer au BIT en tant que chef du Programme des entreprises multinationales (MULTI). M. Salazar-Xirinachs a remercié M^{me} Emily Sims pour la compétence avec laquelle elle a dirigé l'équipe de MULTI au cours de la période de transition. Il a déclaré se réjouir à l'avance de collaborer avec le Conseil d'administration à l'élaboration des mesures et programmes pratiques visant à promouvoir une meilleure utilisation de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN).

Le point sur les priorités stratégiques de MULTI pour 2006-07

4. Le représentant du Directeur général (M. Henriques, directeur du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise) a présenté brièvement le document du Bureau¹, qui expose les progrès accomplis dans certains domaines de travail clés relatifs au développement des connaissances, aux activités promotionnelles et à la coopération technique qui incluent l'élaboration d'outils pédagogiques.
5. La vice-présidente employeuse a remercié le Bureau pour son excellent travail, effectué dans des conditions difficiles en raison des contraintes en matière de personnel. Elle se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration pour MULTI et constate que la Sous-commission sur les EMN est considérée aujourd'hui comme un outil efficace et original du Conseil d'administration. Elle a demandé que les mises à jour futures suivent la forme du document fixant les

¹ Document GB.297/MNE/1(Rev.).

priorités². Elle a déclaré apprécier le caractère novateur du Forum focal sur la responsabilité sociale des entreprises concernant l'audit social, le contrôle et l'homologation, ainsi que la qualité de la contribution du Bureau et de l'organisation de la manifestation. Les interventions techniques des orateurs invités ont été marquées par leur érudition et une hauteur de vue particulière. L'oratrice espère que la formule du forum focal sera reproduite, avec toutefois plus de temps pour les discussions.

6. Dans le cadre du suivi du forum focal, l'intervenante a invité le Bureau, y compris le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), à élaborer un document, conjointement avec les membres du bureau, en vue d'une discussion en mars 2007. Ce document devrait exposer les modalités d'un programme concret visant à conseiller les entreprises sur la mise en œuvre des normes internationales du travail et sur la Déclaration sur les EMN. Un tel programme pourrait porter notamment sur les points suivants: recherche sur l'impact et la valeur des méthodes de contrôle et d'évaluation privées; outils visant à aider les pays à renforcer l'inspection locale concernant les questions de travail; recensement des possibilités de partenariats publics/privés pour l'inspection et la mise en application; collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT pour l'élaboration de matériel de formation sur les normes du travail à l'intention des vérificateurs et des entreprises; avis et orientations concernant les méthodes d'évaluation faisant référence aux instruments de l'OIT; recensement des autres services éventuels en ce domaine. L'oratrice a demandé au Bureau d'indiquer les implications sur le plan des ressources de la création d'un tel programme, lequel nécessiterait à l'évidence un appui des donateurs et pourrait exiger un ajustement des priorités stratégiques définies pour la période biennale en cours. Les modalités de cette opération devraient reposer sur le consensus.
7. La vice-présidente travailleuse s'est jointe aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à M. Michel et pour remercier M^{me} Sims et l'équipe de MULTI pour le travail accompli au sujet des priorités stratégiques. Elle a demandé que l'évaluation des bonnes pratiques examine également l'ensemble des droits et responsabilités énoncés dans la Déclaration sur les EMN et insiste sur l'importance du dialogue social. Elle a noté avec satisfaction que le dossier de formation est prêt à être testé sur le terrain. Elle se félicite également des recherches en cours dans le secteur de l'électronique et dans le secteur agro-industriel, et en particulier de la collaboration étroite entre MULTI et le Programme des activités sectorielles.
8. L'oratrice a félicité le Bureau pour l'organisation du forum focal, lequel a été à la fois stimulant et riche d'enseignements. Le niveau des contributions a été particulièrement élevé et les exemples très parlants. L'oratrice approuve la proposition de la vice-présidente employeuse et attend avec intérêt la discussion d'un document stratégique allant dans le sens suggéré par elle en mars 2007.
9. Le représentant du gouvernement du Kenya a noté que le point d'accès des gouvernements aux partenariats publics/privés n'est pas toujours clair. Pour que les gouvernements puissent aussi faire leur profit des réunions relatives aux questions de fond, il faudrait que le Bureau y invite les attachés aux questions du travail des missions à Genève.
10. La présidente a demandé que les futurs forums commencent plus tôt, de façon que la sous-commission puisse bénéficier pleinement de leur apport technique.

² Document GB.295/MNE/4.

Bilan des activités relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

a) A l'OIT, y compris l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises ainsi que le Centre international de formation

11. Le représentant du Directeur général a présenté brièvement le document³ et a souligné l'abondance des informations nouvelles communiquées par les bureaux extérieurs sur les actions qui viennent s'ajouter à la somme des activités de l'OIT relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Le groupe de travail chargé de l'Initiative focale sur la RSE compte 63 fonctionnaires, dont 30 viennent des bureaux extérieurs.
12. Le directeur exécutif du Centre international de formation de l'OIT à Turin, M. François Eyraud, a signalé que, au cours de la semaine précédant la réunion de la sous-commission, le Conseil du Centre de Turin a approuvé le plan de développement, qui porte notamment sur la RSE et alloue à ce poste un budget de 300 000 dollars des Etats-Unis.
13. L'approche adoptée par le Centre international de formation comprend:
 - a) la participation de divers départements du Centre international de formation et du Bureau, dont MULTI;
 - b) l'accent mis sur la Déclaration sur les EMN et les orientations fournies par le Conseil d'administration, en retenant toutefois un nombre limité de thèmes qui répondent à des besoins exprimés par les mandants et qui ne sont pas encore satisfaits;
 - c) l'établissement de modules de formation générique, qu'ACTRAV, ACT/EMP et les autres départements techniques pourront adapter par la suite à leurs besoins propres.
14. La vice-présidente travailleuse s'est dite préoccupée de ce que les activités signalées par les bureaux extérieurs de l'OIT semblent mettre davantage l'accent sur les activités relatives au Pacte mondial que sur la Déclaration sur les EMN. Le Bureau devrait élaborer un rapport sur la composition des réseaux locaux du Pacte mondial qui indiquerait le niveau de participation des mandants de l'OIT.
15. L'intervenante s'est félicitée du programme sur l'amélioration des conditions de travail et a dit espérer que les activités menées dans ce domaine se poursuivront. MULTI devrait participer au programme avec le Département des normes internationales du travail, compte tenu de la place importante que les normes du travail occupent dans le projet. Il faudrait associer davantage les travailleurs à l'action sur le terrain, afin de renforcer les réseaux de délégués syndicaux et de stimuler le dialogue social au niveau de l'entreprise. Le Bureau, au cours de la période conduisant aux cérémonies marquant le trentième anniversaire, devrait apporter un appui aux bureaux extérieurs sous forme d'activités de formation visant à promouvoir la Déclaration sur les EMN.
16. L'intervenante a demandé des éclaircissements sur le projet INDUS relatif au travail des enfants, qui ne mentionne aucun rôle pour les syndicats, et elle a demandé des informations complémentaires sur le système d'étiquetage au Brésil.

³ Document GB.297/MNE/2/1.

17. Enfin, elle s'est dite satisfaite de la volonté du Centre international de formation de coopérer avec le Bureau au sujet des questions de formation liées à la RSE, et elle a recommandé que les entreprises multinationales (EMN) participent à la formation pilote. Elle a souligné que la formation assurée par le Centre international de formation doit se fonder sur la Déclaration sur les EMN et sur les priorités stratégiques définies par le Conseil d'administration.
18. La vice-présidente employeuse a déclaré que le rôle de coordination de MULTI et les informations sur les activités relatives à la RSE présentées dans le document sont un premier pas positif vers plus de cohérence en ce domaine, mais qu'il reste des progrès à faire. Elle a proposé que les informations fournies incluent le nom de la personne à contacter, une adresse Internet et une référence aux informations complémentaires disponibles.
19. L'intervenante a estimé que le Bureau dans son ensemble devrait considérer la Déclaration sur les EMN comme une passerelle reliant le Bureau et les entreprises multinationales et que les activités menées par l'OIT dans les bureaux extérieurs devraient faire participer dès le départ les représentants sur le terrain d'ACT/EMP et d'ACTRAV. Elle partage la préoccupation des travailleurs selon laquelle on met trop l'accent sur les activités des bureaux extérieurs relatives au Pacte mondial et pas assez sur la Déclaration de l'OIT sur les EMN.
20. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, pays qui n'est pas membre de la sous-commission, a demandé la parole pour préciser que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale de l'Argentine n'a participé à aucune des activités relatives à la RSE organisées par le bureau de l'OIT de Buenos Aires, comme l'indique le document.
21. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a demandé si l'opération de mise en correspondance des données a permis d'améliorer la coordination et s'est interrogé sur la manière dont on évalue l'efficacité des diverses initiatives.
22. Le représentant du Directeur général est convenu que les stratégies promotionnelles menées sur le terrain doivent mettre davantage l'accent sur la Déclaration sur les EMN. Ce point sera pris en compte à mesure que l'on affinera la stratégie promotionnelle relative à la Déclaration sur les EMN et l'on inclura des informations et des activités de formation à l'intention des collègues des bureaux extérieurs. L'orateur a indiqué que, en raison des contraintes relatives à la longueur des documents du Conseil d'administration, il n'était pas possible de donner davantage de précision sur les projets et activités mentionnés dans le document soumis à la sous-commission. Cependant, des informations complémentaires, notamment en ce qui concerne les personnes à contacter et les liens avec les pages Web correspondantes du BIT, seront communiquées sur le site Internet du BIT, et il sera demandé aux bureaux extérieurs compétents de fournir des précisions complémentaires sur les questions soulevées au cours de la discussion.

b) Dans d'autres organisations ⁴

23. Le représentant du Directeur général, M. Lee Swepston, a donné des informations sur la collaboration avec la Société financière internationale (SFI) au sujet des normes de performance de celle-ci. M. Swepston a indiqué que les discussions se poursuivent avec la SFI au sujet des moyens pratiques de collaborer dans l'avenir à la mise en œuvre de ces normes et que le Centre international de formation de l'OIT y participe également. Il a

⁴ Document GB.297/MNE/2/2(Rev.).

évoqué la tendance générale à un intérêt croissant des banques de développement et des institutions financières internationales pour l'intégration des normes internationales du travail dans leurs opérations de prêt.

24. La vice-présidente travailleuse a pris note avec satisfaction des activités de la SFI, qui peuvent contribuer à accroître le niveau de développement. Elle a loué le travail accompli par le Bureau dans ce domaine, travail qui est dans le droit fil de la Déclaration sur les EMN. Elle a demandé que l'on fournisse des informations sur l'état d'avancement des activités menées en collaboration avec la SFI et les autres banques de développement. Le BIT, en consultation avec les membres du bureau, devrait étudier le meilleur moment pour établir un rapport faisant le bilan des progrès accomplis dans les tâches liées à la norme de l'ISO sur la RSE et à l'application du mémorandum d'accord OIT-ISO.
25. La vice-présidente employeuse a déclaré que la SFI mettait trop l'accent sur le secteur des exportations et a demandé au Bureau de l'inciter à faire porter davantage les efforts sur les secteurs négligés. Par ailleurs, elle a demandé que le Bureau partage davantage les informations et associe plus étroitement le groupe des employeurs.
26. La vice-présidente employeuse s'est dite préoccupée de ce que l'OIT ne siège pas actuellement au conseil d'administration du Pacte mondial. La vice-présidente travailleuse a dit partager cette préoccupation et a suggéré que le secrétariat international du groupe des employeurs et celui du groupe des travailleurs, qui sont représentés au conseil, s'efforcent de changer cette situation.
27. Le représentant du Directeur général a dit partager les préoccupations exprimées selon lesquelles la structure de la direction actuelle du Pacte mondial ne permet pas une représentation des institutions de premier plan au Conseil d'administration et a remercié les deux partenaires sociaux de leur offre de soulever cette question en temps voulu.

Propositions concernant les rapports sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

28. Le représentant du Directeur général a résumé les différentes options présentées dans le document⁵. Il a fait part d'une suggestion du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de différer la décision à ce sujet jusqu'à une date postérieure à la célébration du trentième anniversaire de la Déclaration, lorsque la sous-commission aura une meilleure idée de la manière dont elle souhaite promouvoir la Déclaration sur les EMN à l'avenir. Dans l'hypothèse où l'enquête serait reportée, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption dans la portée de l'enquête, la prochaine enquête porterait sur la période quinquennale 2004-2008.
29. La vice-présidente travailleuse s'est déclarée favorable à un report de la décision concernant la méthode à novembre prochain. Parmi les options énumérées, elle préférerait celle consistant à combiner l'enquête mondiale avec des études thématiques ou sectorielles, qui pourraient être intégrées dans les autres travaux du Bureau. L'option e) pourrait être revue de manière à retenir la vue d'ensemble, mais à permettre un petit nombre de cas de qualité, avec la possibilité d'utiliser les outils de contrôle du programme visant à améliorer les conditions de travail (*Better Work*). Elle a insisté sur le fait qu'il sera

⁵ Document GB.297/MNE/3.

important de relier les résultats de l'enquête non seulement aux activités promotionnelles, mais également à la coopération technique, aux conseils aux entreprises et aux syndicats et à la recherche.

- 30.** La vice-présidente employeuse a insisté sur l'importance d'un suivi pour que la Déclaration sur les EMN reste vivante et pertinente. L'option e) serait certes la plus conséquente, mais elle serait aussi la plus coûteuse. L'intervenante a déclaré qu'elle souhaitait reporter la décision à novembre 2007 et a proposé de créer un petit groupe de travail chargé d'examiner l'ensemble des possibilités dans l'intervalle.
- 31.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas a souligné que le taux de réponse à l'enquête a été faible, que la participation aux colloques sous-régionaux n'a pas été satisfaisante, et que la Déclaration sur les EMN semble avoir peu d'impact dans le débat sur la RSE. En conséquence, il serait plus constructif de se concentrer sur la manière d'accroître l'impact plutôt que de s'attacher à mesurer les effets. L'oratrice a préconisé que l'on organise, en collaboration avec les partenaires sociaux, une activité qui pourrait apporter un nouveau départ à la Déclaration sur les EMN. Les rapports thématiques, les analyses par pays et les échanges de meilleures pratiques peuvent contribuer à l'élaboration de mesures bien conçues qui permettent de donner un plus grand impact à la Déclaration sur les EMN.
- 32.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'est déclaré favorable à la première option, à la condition que l'enquête soit améliorée dans le sens mentionné par la vice-présidente travailleuse. Il estime qu'il est fondamental d'avoir un mécanisme de suivi, mais il est clair que le mécanisme actuel ne remplit pas son rôle. Il a accepté de différer la décision.
- 33.** La représentante du gouvernement du Canada a déclaré que, en dépit des efforts considérables déployés pour améliorer le questionnaire de la huitième enquête, son gouvernement n'a pas été en mesure de fournir une grande partie des informations demandées. Elle ne peut donc pas soutenir l'option consistant à poursuivre le processus d'enquête existant. Elle n'est pas favorable aux deux options impliquant des réunions tripartites sous-régionales, car les colloques sous-régionaux n'ont pas obtenu une large participation, en dépit des ressources substantielles investies. L'oratrice juge l'option e) intéressante, mais est préoccupée par ses incidences financières. L'approche thématique serait acceptable, à la condition que les questionnaires des enquêtes soient conçus de manière à chercher à obtenir des informations que la plupart des Etats Membres peuvent fournir. Son option préférée serait toutefois d'affecter les ressources disponibles à d'autres activités promotionnelles. Elle s'est également déclarée d'accord pour différer la décision.
- 34.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a remercié le Bureau pour le document, dont il a trouvé le tableau très utile. Il est convenu que l'approche thématique pourrait donner les meilleurs résultats, et qu'il serait préférable d'affecter les ressources à des activités promotionnelles et de différer la décision.
- 35.** Prenant note de la discussion, la présidente a confirmé le consensus existant au sein de la commission pour entreprendre durant la période biennale à venir une évaluation de la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, en différant toutefois la décision quant à sa forme à novembre 2007. Un groupe de travail tripartite pourrait analyser les différentes possibilités dans l'intervalle et élaborer une proposition pour la session de mars 2007 du Conseil d'administration. La sous-commission pourrait alors demander au Conseil d'administration, conformément à son Règlement, de renvoyer toute implication financière des recommandations de la sous-commission fondées sur cette proposition à la Commission du programme, du budget et de l'administration dans le cadre de son examen du programme et budget pour la prochaine période biennale.

Le point sur les préparatifs du trentième anniversaire de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale⁶

36. Le représentant du Directeur général a fait le point de la suite donnée aux débats de la réunion de mars 2006 de la sous-commission.
37. La vice-présidente employeuse a proposé que la cérémonie d'anniversaire comprenne une série de manifestations devant se tenir dans le courant de 2007. Le premier volet serait une cérémonie qui se déroulerait en novembre 2007 et à laquelle diverses grandes entreprises pourraient être invitées pour présenter leurs situations particulières. La manifestation serait destinée aux décideurs, aux dirigeants d'entreprises, aux organisations non gouvernementales et aux dirigeants syndicaux. Les secrétariats internationaux du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs pourraient aider à mobiliser les entreprises mondiales en Europe et hors de l'Europe pour faire connaître la Déclaration sur les EMN à un public plus large; Bruxelles pourrait être le lieu de la manifestation, compte tenu de la présence sur place des principaux médias et des acteurs politiques de l'Union européenne. Le deuxième volet proposé serait un débat politique entre les membres du bureau de la sous-commission et de hauts fonctionnaires gouvernementaux. Le troisième volet, sur la base du Forum focal de novembre 2006, serait d'organiser une série de forums sur des questions liées à la Déclaration sur les EMN, en y invitant des universitaires et des praticiens de renom afin de stimuler le débat; enfin, une série de documents pourrait être publiée durant l'année.
38. La vice-présidente travailleuse a souscrit aux propositions formulées par la vice-présidente employeuse, en particulier l'idée d'organiser une manifestation à grande échelle avec un nouvel ensemble de protagonistes afin de promouvoir la compréhension et l'utilisation de la Déclaration sur les EMN. Une stratégie médiatique forte et un bon modérateur seraient des éléments essentiels pour assurer la visibilité et la qualité de la manifestation. L'intervenante a demandé qu'un document soit préparé pour janvier 2007, lorsque le bureau prévoit de se réunir pour discuter des détails de la manifestation de commémoration du trentième anniversaire.
39. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a demandé s'il était prévu de s'efforcer d'inclure dans la manifestation les EMN des pays en développement; il a demandé en outre si des apports pourraient être fournis en vue de la publication sur les bonnes pratiques et, dans l'affirmative, quand ces apports devraient parvenir au Bureau.
40. La vice-présidente a proposé que le comité de planification passe en revue les postes à financer en vue d'apporter une plus grande aide financière à ceux qui en ont besoin, en particulier les participants des pays en développement. La planification devrait être décidée par le bureau en janvier 2007.
41. Le représentant du Directeur général, M. Henriques, a expliqué que la publication commémorant le trentième anniversaire sera un document pratique et tourné vers l'action qui comprendra très vraisemblablement des exemples de bonnes pratiques des EMN des pays en développement, ainsi que des exemples d'initiatives gouvernementales visant à promouvoir les bonnes pratiques et à faire adopter des politiques conformes aux principes de la Déclaration sur les EMN.

⁶ Document GB.297/MNE/4.

42. En réponse à la question soulevée par le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, M^{me} Sims a expliqué que l'on est en train de rassembler 150 cas relatifs à des entreprises et 50 relatifs à des gouvernements, et que la tâche du Bureau a été particulièrement difficile en ce qui concerne ces derniers. Une aide de la part des gouvernements en vue de recueillir parmi eux des exemples de bonnes pratiques serait très appréciée. Il serait utile de recevoir les contributions des gouvernements d'ici décembre 2006.

43. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration:*

- a) *de demander au Bureau de préparer un document exposant les modalités d'un programme concret visant à conseiller les entreprises sur la mise en œuvre des normes internationales du travail et de la Déclaration sur les EMN. Ce programme pourrait notamment comprendre les éléments suivants: des recherches sur l'impact et la valeur des méthodes de contrôle et d'évaluation privées; des outils visant à aider les pays à renforcer l'inspection locale concernant les questions relatives au travail; le recensement des possibilités de partenariats publics/privés pour l'inspection et la mise en application; une collaboration entre l'OIT et le Centre international de formation de l'OIT, Turin, en vue d'élaborer des matériels de formation sur les normes du travail à l'intention des vérificateurs et des entreprises; des avis et des orientations sur les méthodes d'évaluation faisant référence aux instruments de l'OIT; enfin, l'identification d'autres services possibles en la matière;*
- b) *de demander au Bureau de préparer un document sur la composition des réseaux locaux du Pacte mondial, en donnant un aperçu du niveau de participation des mandants de l'OIT;*
- c) *d'approuver la recommandation d'entreprendre, durant la période biennale à venir, une neuvième évaluation de la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) et de différer la décision sur la forme de cette évaluation jusqu'à une date postérieure à la manifestation du trentième anniversaire;*
- d) *de convoquer un groupe de travail tripartite de la sous-commission, par l'intermédiaire de son bureau, pour analyser les différentes possibilités en ce qui concerne la forme de la neuvième évaluation et préparer une proposition pour la session de mars 2007 du Conseil d'administration;*
- e) *d'approuver les propositions formulées par la sous-commission concernant les arrangements relatifs au trentième anniversaire de la Déclaration sur les EMN.*

Genève, le 13 novembre 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 43.